

Halle commerciale : attribution des lots aux entreprises suivantes :

LOTS	Entreprises	Montant H.T en €	Montant TTC en €
N°1- Gros œuvre – carrelage	GCFI	179 160,99	214 993,19
N°2- Charpente traditionnelle / bardages	CARPENTIER François	124 362,42	149 234,90
N°3- Couverture en ardoises naturelles	SAUVAL	63 377,45	76 052,94
N°4- Charpente métallique/menuiseries extérieures/fermetures/métallerie	SGM	122 452,83	146 943,40
N°5- Menuiseries intérieures/isolation/cloisons/doublages/plafonds	CUILLER FRERES	47 800,00	57 360,00
N°6- Revêtements de sols/Peinture	LEDUN	28 998,93	34 798,72
N°7- Electricité	COGELEC	14 119,42	16 943,30
N°8- VRD/Aménagements extérieurs	EUROVIA	133 706,95	160 448,34
	TOTAL	713 978,99 €	856 774,79

Un fonds e concours de 26 500€ est accordé par la Communauté de Communes.

TARIFS CONCESSIONS TERRAIN, COLUMBARIUM, JARDIN DU SOUVENIR AU CIMETIERE

- Concessions de terrain pour 30 ans

1 personne	150 €
2 personnes	300 €
3 personnes	450 €
4 personnes	600 €
1 place complémentaire	150 €
- Concessions de terrain pour 50 ans

1 personne	260 €
2 personnes	510 €
3 personnes	710 €
4 personnes	910 €
1 place complémentaire	260 €
- Concessions dans le columbarium pour 15 ans

1 case pour 1, 2, 3 ou 4 urnes	360 €
--------------------------------	-------
- Concessions dans le columbarium pour 30 ans

1 case pour 1, 2, 3 ou 4 urnes	560 €
--------------------------------	-------
- Jardin du souvenir (plaques posées sur le support de mémoire pour 15 ans)

Dépôt de cendres	75 €
------------------	------

12 cases ont été ajoutées au columbarium.

REGLEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR

Article 1 : lieu de dispersion

Les familles pourront disperser les cendres de leur défunt dans l'aire de dispersion réservée à cet effet. La dispersion se fera dans les règles de l'art de façon à conserver la qualité de présentation du jardin du souvenir.

Article 2 : Cérémonie

La mairie devra être prévenue à l'avance de la date de la cérémonie.

Chaque cérémonie devra être organisée en concertation avec la mairie.

Article 3 : Le fleurissement

Les dépôts de fleurs ou de plaques mortuaires ne pourront pas être autorisés, sauf le jour de la cérémonie.

Les fleurs et plaques seront retirées le lendemain par les services techniques.

Article 4 : Registre

Un registre sur lequel figureront : nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, date et lieu du décès du défunt dont les cendres ont été dispersées. Il pourra être consulté sur place par toute personne qui en fera la demande.

Article 5 : Plaques sur le support de mémoire

Le jardin du souvenir dispose de 30 emplacements pour installer les plaques sur le support de mémoire :

Les plaques seront référencées chez le fournisseur suivant : CAGGIATI, référence 22191

Les plaques devront respecter les normes : hauteur 7 cm - longueur 10 cm

Les gravures seront en « lettre anglaise »

Les mentions seront : nom-prénom – année de naissance – année de décès

Les personnes extérieures, qui souhaitent que leurs cendres soient dispersées dans le jardin du souvenir, devront fournir la preuve qu'elles ont eu une attache dans la commune ou d'un lien familial avec un administré de la commune.

DEPLOIEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Une borne électrique sera installée rue de la Halle aux grains, derrière les points d'apports volontaires. Le coût est de 14 400 € pris en charge à 100 % par le SDE 76. Une convention a été établie jusqu'en 2035

TICKET SPORT : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'âge des enfants a été modifié : de 6 à 14 ans

Ce règlement est applicable à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

Le projet initial (450 000 € HT) a été modifié en raison du choix de préparer les repas sur place. Le coût prévisionnel est de 989 600 € HT.

Le cabinet Bernard BONHAUME est le mieux disant.

Le permis de construire est accordé depuis 15 jours.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE – MISE EN STAGE

Mme Monique COUILLARD a été recrutée le 11 avril 2016 avec un contrat à durée déterminée de 6 mois.

Au vu de sa manière de servir, sa mise en stage est validée à compter du 11 octobre 2016.

COMPTE RENDU COMMISSION SCOLAIRE

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les 2 écoles ont été sécurisées par l'installation de sonnettes et les portails sont dorénavant fermés à clé.

COMPTE RENDU COMMISSION DES FETES

- Bilan Saint Laurent : dépenses 10 647,72 € recettes 1 130,50 €. La fête a coûté 2 758,19€ de plus que l'an dernier.
- Sortie à Cerza le 24 septembre : faute d'inscriptions, la sortie a été annulée.
- Octobre rose le 22 octobre : une banderole et des néons roses ont été installés sur la façade de la mairie. Ateliers zumba, maquillage le matin. Marche et cyclo-découverte l'après-midi. Ces activités sont proposées au prix d'un euro. Vente de tee-shirts au prix de 5€. A l'issue, conférence sur la prévention et le dépistage du cancer du sein par le M. LARDENOIS.
- Téléthon : vente de harengs le 19 novembre.
- Spectacle de Noël : le dimanche 18 décembre à 17h30
- Illuminations de Noël : passage de la commission le 27 décembre
- Opération commerciale : du 10 au 31 décembre 2016. 5 tirages : 17, 24 x2, 31 x2. Tirage du gros lot le 6 janvier 2017 lors de la cérémonie des vœux.

Infos diverses :

- Primaires de la droite : les 20 & 27 novembre 2016. Demande mise à disposition gratuite d'une salle de la mairie
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - nouveau périmètre. Mme la Préfète a accepté l'intégration des communes de Vinnemerville et Criquetot le Mauconduit dans le nouveau périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à compter de septembre 2017

C.RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

Désignation des délégués communautaires suite à l'arrêté du 25/11/2016 relatif au nouveau schéma départemental de coopération intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2017 : Jérôme DOUILLET, Philippe CARREIN, Odile COUROYER

Dissolution du Syndicat Mixte de Ramassage scolaire de Valmont : 7 pour – 3 abstentions – 2 contre

Restauration scolaire : avenant de 89 954,64€ adopté

Indemnité de conseil et budget au comptable public de 403,02€ : adopté

Bibliothèque - 512 ouvrages à sortir avant juin 2017 : adopté

Dégradation dans le jardin public - 2 auteurs identifiés – remboursement de 347,36€ adopté

Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion : adoptée

Tarifs location salle « halle aux grains » et vaisselle à partir de 2018 : 1 voix contre

	Ourvillais	Non Ourvillais
Week-end (1)	347€	398€
Sur semaine (mardi et mercredi) (2)	123€	153€
Vin d'honneur (3)	123€	153€
Vaisselle (couverts) (4) (5)	0,80€	0,80€
Verre vin d'honneur (4) (5)	0,10€	0,10€
Nettoyage (6)	51€/heure	51€/heure

(1) Prise des clés le jeudi à 17h30 – retour des clés le lundi à 10h00

(2) Prise des clés la veille de la location vers 17h00 – retour des clés le lendemain de la location à 9h00

(3) Prise des clés le vendredi à 13h30 – retour des clés le samedi entre 18h00 et 20h00

(4) La vaisselle sera prêtée gratuitement lors des manifestations organisées par les associations ourvillaises

(5) Le tarif de la vaisselle cassée est fixée sur la feuille de demande de couverts

(6) Le nettoyage sera facturé 51€ :heure en fonction du temps passé

Assurance défibrillateurs de la mairie et du stade – 137,54€ : adopté

Subvention du département – sortie pédagogique 2017 : adopté

Infos diverses

- Halle commerciale : début des travaux le 16 janvier 2017
- Point apports volontaires : pose d'une affiche pour rappeler la réglementation
- City stade : fonds concours acceptés
- Dates élections 2017 : présidentielles 23 avril et 7 mai - législatives 11 & 18 juin
- Ouverture de la mairie le 31 décembre pour inscription sur les listes électorales

Pour plus de précisions, vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble des délibérations en Mairie.